



Imprimerie BEEGER SA  
Rue de l'Industrie  
1950 Sion

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir insérer dans le prochain numéro du bulletin officiel, le texte suivant :

### **COMMUNE DE SAVIESE**

#### *Dépôt publique*

#### *Plan de zones et Plan d'aménagement détaillé « Glacier du Tsanfleuron »*

L'administration communale de Savièse informe la population que le dossier d'aménagement du territoire concernant le «Glacier du Tsanfleuron» a été adopté par l'Assemblée primaire le 10 décembre 2012.

Conformément aux dispositions des articles 36 et 37 de la loi cantonale du 23 janvier 1987 (LcAT) concernant l'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 22 juin 1979, l'administration communale de Savièse dépose publiquement durant 30 jours, soit **du 15 février au 18 mars 2013**, le complément au plan de zones, la modification de ce dernier pour la région de Tsanfleuron ainsi que le plan d'aménagement détaillé « Glacier du Tsanfleuron ».

Les intéressés peuvent prendre connaissance des documents y relatifs, auprès du service technique communal durant les heures d'ouverture officielle.

Le recours au Conseil d'Etat doit être exercé dans les 30 jours dès la présente publication.

Ont qualité pour recourir, les personnes qui maintiennent leur opposition et celles touchées par les modifications éventuelles apportées par l'assemblée primaire et qui possèdent un intérêt digne de protection qu'elles soient annulées ou modifiées.

#### **L'Administration communale**

En vous remerciant d'avance de votre obligeance, nous vous présentons, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

**COMMUNE DE SAVIESE**

La Secrétaire

*M. -N. Reynard*